



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 74484

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la situation dans lequel se trouve le cimetière de Mers el-Kébir. Construit pour honorer la mémoire des 1 397 marins victimes de l'attaque de la flotte française basée en Algérie, le 3 juillet 1940, ce site se trouve actuellement dans un état particulièrement préoccupant. La plupart des tombes et des monuments ont été profanés ou dégradés et n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune action de réhabilitation. Les familles des victimes et les différentes associations patriotiques et militaires s'inquiètent de ce statu quo et demandent le rapatriement des dépouilles sur le territoire national. Elle souhaite connaître la réponse qu'il entend donner à cette requête.

Texte de la réponse

Après l'accession à l'indépendance de l'Algérie, dans le souci de préserver les sépultures militaires françaises, il fut décidé de regrouper dans un grand cimetière national aménagé au Petit Lac à Oran, les sépultures disséminées dans divers cimetières et de conserver celui de Mers el-Kébir, car son entretien restait possible dans de bonnes conditions. En raison de détériorations régulières, toujours réparées, il a été envisagé à plusieurs reprises de transférer ce cimetière dans celui du Petit Lac, mais cette hypothèse n'a jamais revêtu un caractère d'urgence. La situation est devenue préoccupante à partir de 1994, date à laquelle les personnels du ministère des anciens combattants ont été évacués en raison des événements survenus localement. Bien qu'une mission effectuée en 2003 par les représentants du ministre chargé des anciens combattants ait préconisé le transfert des restes mortels de ce cimetière dans la nécropole du Petit Lac à Oran, les contraintes de sécurité liées au contexte local ont conduit à ajourner toute opération. A la demande du ministre délégué aux anciens combattants, une nouvelle mission s'est rendue sur place en juillet 2005. Ses conclusions s'orientent vers un partenariat entre les autorités locales et les autorités consulaires françaises, afin de réaliser des travaux de mise en sécurité du site de Mers el-Kébir, en prévoyant notamment l'installation d'un gardiennage permanent. D'ores et déjà, sans attendre la finalisation de cette opération, les autorités locales algériennes ont procédé à une remise en état partielle du cimetière, et des mesures immédiates ont été prises afin de remplacer sans attendre la dalle du monument ossuaire. Le ministre assure l'honorable parlementaire de sa volonté de trouver la meilleure solution afin que les marins qui reposent à Mers el-Kébir bénéficient d'une sépulture digne de leur engagement au service de la France.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74484

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8847

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11275